



## LE FEUILLETON DE L'ENCYCLOPÉDIE DE LA PAROLE. AUJOURD'HUI: RESPONSABILITÉ, PLI, INTONATION.

Comme la publicité, la parole qui se fait entendre dans l'enceinte d'un tribunal doit convaincre un auditoire pourtant prévenu de sa nature foncièrement mercenaire. L'avocat n'est pas au service de la vérité mais du camp qu'il représente, et son auditoire en a bien conscience.

Dans le document que nous allons entendre\*, extrait d'un documentaire d'Amal Moghaizel, maître Capitaine, avocate, défend aux assises un jeune homme jugé pour parricide. Nous allons observer comment sa plaidoirie tâche de répondre à cet épineux problème.

Dans ce cadre institutionnel, la locutrice ne parle pas en son nom propre mais pour son client, c'est-à-dire : à son profit, et à sa place. Cette délégation de parole s'étend à la traduction dans l'ordre du discours d'émotions qui jusqu'alors n'avaient trouvé à s'exprimer que dans les actes. Et c'est ainsi que nous entendons l'avocate passer à la première personne pour s'écrier : « *Y en a marre, je vis moi aussi!* »

Aux assises l'accusé joue son sort et il serait fâcheux que l'avocate qui, elle, ne joue pas le sien, puisse être soupçonnée de désinvestissement. Aussi donne-t-elle de sa personne – et peut-être quelque chose de l'ordre de la surcompensation contribue-t-il au déploiement d'énergie phénoménal auquel nous assistons ici : « *Je crois qu'à un*

*moment donné on est obligé, vous comprenez, obligé de se rebiffer.* » Dès la première phrase, les mots jaillissent comme des ressorts, propulsés par des attaques au dynamisme conquérant.

Mais la locutrice sait aussi dompter sa fougue et doser ses effets. Ainsi le moment fatidique est préparé par un silence qui laisse à la voix le temps de se dépouiller de ses inflexions exaspérées, et de retomber tout en douceur : « *La question est qu'il a une arme, et que quelque part pour la première fois il ose dire à son père « Stop, on arrête là »* – Silence – *Et il va tirer.* »

La forme de la parole épouse donc le fond de l'argumentation, puisque la plaidoirie opère un renversement de la violence : la victime est un tortionnaire et l'accusé un enfant martyr, dont l'endurance est évoquée dans des phrases affolées, heurtées, par une locutrice comme à bout de souffle : « *Il ne s'est rien passé, de pire, qu'auparavant.* » De même que les coups pleuvaient dru, les mots de l'avocate laissent bien peu de répit aux jurés. On est conditionné à accueillir le coup de feu final non plus comme un paroxysme de violence, mais comme un apaisement bienvenu.

D'abord désigné par le pronom indéfini « *on* », l'accusé n'accède que tardivement au « *il* ». Avec ce détour par le général, l'avocate pose les conditions d'une expérience dans laquelle son client n'est plus un cas aberrant mais un individu ordinaire : n'importe qui aurait agi comme lui.

Manifestement emportée par le suspense haletant de la scène qui s'anime dans son esprit, la locutrice laisse enfin échapper, en marge de son commentaire exalté, une remontrance bénigne : « *Que fait-il, va-t-il se rebiffer contre son père, non, c'est un tort, ça c'est mon avis.* » Ces quelques mots présentés comme incidents sont en fait particulièrement habiles. En effet, pour les comprendre il faut admettre que la locutrice les prononce en son nom propre. Ils impliquent donc que l'avocate ait momentanément oublié sa fonction ; qu'en proie à une intense curiosité anthropologique, elle soit sortie de son rôle. La passion qui vibre dans sa harangue devient alors celle d'une femme de science, amoureuse désintéressée de la vérité.

— Encyclopédie de la parole

\*Création d'un feuilleton radiophonique à écouter du 21-25 juin à 9:00 et à 19:00, 9-13 août à 9:00, Espace 2, *Babylone*